



WORLD CUSTOMS ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES

**Direction du contrôle et de la facilitation
Sous-direction du contrôle**

**Projet de l'OMD sur le besoin urgent de contrôle
coordonné des douanes et de la facilitation des envois
transfrontaliers dans le cadre de la
COVID-19 (notamment l'Opération STOP II)**

Gestionnaire de projet

1. INTRODUCTION

Créée en 1952 sous le nom de « Conseil de coopération douanière » (CCD), l'Organisation mondiale des douanes (OMD) est un organisme intergouvernemental indépendant, dont la mission est d'améliorer l'efficacité des administrations douanières. L'OMD représente 183 administrations des douanes qui sont disséminées sur l'ensemble du globe et traitent 98% du commerce mondial. En tant que centre mondial d'expertise douanière, l'OMD est la seule organisation internationale qui soit compétente en matière douanière.

Forum de dialogue et d'échange d'expériences entre délégués des administrations douanières nationales, l'OMD propose à ses Membres un large éventail de Conventions et d'autres instruments internationaux, ainsi qu'une assistance technique et des services de formation que le Secrétariat fournit directement ou auxquels il participe. Le Secrétariat soutient également activement les initiatives de ses Membres visant à moderniser et à renforcer les capacités au sein de leurs administrations douanières nationales.

2. APERÇU

L'actuelle pandémie de COVID-19 présente toujours un risque pour la santé des personnes dans le monde entier et met fortement en péril les perspectives économiques à venir à l'échelle internationale. Dans le monde, des centaines de milliers de personnes sont mortes de cette maladie que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié de pandémie le 11 mars 2020.

L'OMD a encouragé ses Membres à poursuivre la facilitation des échanges, non seulement des produits médicaux mais aussi de toutes les marchandises en général, afin d'aider à réduire l'incidence globale de la pandémie de COVID-19 sur la santé publique et les économies internationales.

Entre les mois de mai et juin 2020, l'OMD et ses Membres ont quant à eux mené l'opération STOP afin d'apporter une réponse immédiate et urgente à la COVID-19, et pour lutter contre la fraude aux frontières de médicaments contrefaits et le trafic illicite d'équipements médicaux.

L'opération STOP a remporté un franc succès, car les Membres ont rapporté plus de 1.200 cas de saisies ou de détentions, ce qui démontre la vitesse de réaction et la haute qualification des administrations des douanes.

Bien que l'opération STOP soit terminée, la pandémie de COVID-19 n'a pas encore pris fin. Dès lors, les autorités douanières doivent poursuivre leurs efforts afin de lutter contre les contrefaçons à chaque frontière.

La 137^{ème} session du Conseil de coopération douanière, par le biais d'une résolution du Conseil (décembre 2020) a invité les Membres de l'OMD et le Secrétariat à prendre des mesures afin de protéger la santé et la sécurité des personnes pendant la période de distribution des vaccins contre la COVID-19 à l'échelle mondiale.

L'OMD répond à ce besoin urgent de facilitation et de contrôle coordonné aux frontières des envois transfrontaliers dans le cadre de la COVID-19, notamment par l'opération **STOP II**.

L'opération **STOP II** s'inscrit dans la continuité de l'opération STOP et se fonde sur ses conclusions afin de protéger le public face au trafic illicite et aux contrefaçons de médicaments et équipements et autres fournitures médicales liés à la COVID-19. Cette opération portera aussi sur la circulation des vaccins liés à la pandémie de COVID-19 afin de protéger le public contre les faux vaccins.

L'objectif global du projet est d'endiguer le trafic illicite de médicaments, de vaccins et d'équipements médicaux dans le cadre de la pandémie de COVID-19, tout en facilitant le commerce licite.

3. RAPPEL DU PROJET

Le 30 janvier 2020, l'OMS a déclaré que l'apparition du nouveau coronavirus (2019-nCoV) constituait une urgence de santé publique de portée internationale. Le 11 mars 2020, elle l'a qualifié de pandémie (COVID-19).

Cette pandémie engendre le troisième plus grand choc social, financier et économique du 21^{ème} siècle, après le 11 septembre et la crise financière mondiale de 2008. L'OMS plaide également pour que tous les efforts possibles soient déployés afin de stopper et réduire l'impact de la COVID-19 sur les mouvements transfrontières des marchandises. Dans ce cadre, il est demandé à toutes les parties prenantes d'intervenir rapidement. Il est crucial d'exhorter les décideurs politiques à trouver des moyens de favoriser la résilience des infrastructures afin de garantir la stabilité et la cohésion économiques et de remédier aux vulnérabilités structurelles.

En leur qualité d'acteurs clés de la chaîne logistique mondiale, les administrations des douanes sont vivement encouragées à faciliter et à accélérer les mouvements des marchandises essentielles et de secours et à assurer la stabilité et la continuité de la chaîne logistique mondiale, afin de contribuer à minimiser l'impact global de la pandémie de COVID-19 sur nos économies et nos sociétés.

4. OBJECTIFS

Les principaux objectifs de ce projet sont les suivants :

- Se concentrer en priorité sur la lutte contre la fraude douanière concernant les médicaments, l'équipement médical et les vaccins de contrefaçon, illicites et non conformes aux normes, en rapport avec la pandémie de COVID-19 ;
- Favoriser l'échange d'informations concernant les renseignements préalables à l'arrivée portant sur les envois transfrontaliers de vaccins COVID-19 en collaboration avec le Groupe CENcomm DPI ;
- Préparer et mettre en œuvre l'opération STOP II pour les objectifs susmentionnés et encourager les Membres de l'OMD à participer activement et à coopérer pleinement avec les autres services impliqués dans la lutte contre la fraude, les autorités sanitaires et le secteur privé ;
- Développer d'autres outils informatiques comme le CEN et le Groupe CENcomm DPI qui ont déjà été mis en place par d'autres services du Secrétariat de l'OMD.
- Participer à la préparation et à l'organisation d'ateliers destinés à des experts accrédités dans le domaine des DPI ;
- Organiser des réunions de BRLR et des réunions régionales pour mieux se préparer à l'opération STOP II ;
- Élaborer des rapports hebdomadaires pendant et après l'opération STOP II sur la base des rapports reçus des Membres et ajouter des informations utiles aux Membres en collaboration avec l'analyste de l'équipe de projet ;
- Organiser un webinaire pour les parties prenantes participant à STOP II sur les résultats de l'opération et préparer un communiqué de presse présentant l'opération ;
- Organiser une conférence mondiale pour présenter la tendance mondiale en matière de contrefaçons et autres marchandises illicites pendant la pandémie de COVID-19, sur la base des données de STOP I, STOP II et d'autres sources telles que les informations provenant des rapports des pays membres et du secteur privé ;
- Encourager la sensibilisation du public à l'agilité de l'OMD et des douanes et à la nocivité des médicaments contrefaits et autres marchandises liées à la pandémie de COVID-19.

5. PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

Le gestionnaire de projet dirigera l'équipe de projet composée d'un analyste et d'un assistant, en collaboration avec le responsable du Programme sur les DPI, la santé et la sécurité, afin d'atteindre les objectifs ci-dessus.

À ces fins, le gestionnaire de projet se concentrera plus particulièrement sur les activités clés suivantes :

I. Mise en œuvre de l'opération STOP II :

- (a) Diriger l'équipe de projet pour effectuer un travail efficace et sans heurts afin de mener à bien les objectifs du projet ;
- (b) Préparer et mettre en œuvre l'opération STOP II en collaboration avec les Membres de l'OMD et les autres parties prenantes ;
- (c) Rédiger des rapports pendant et après STOP II pour partager les tendances et les résultats des saisies de marchandises de contrefaçon ;
- (d) Collaborer avec les experts des organisations internationales partenaires éventuellement par la création d'un groupe de travail et l'organisation de réunions pertinentes ;
- (e) Établir et entretenir des relations de travail avec d'autres experts au sein et en dehors de l'OMD, et prendre en compte leurs points de vue, le cas échéant, au moment de la rédaction des rapports susmentionnés ;
- (f) Transmettre en temps utile les informations et l'expertise en tenant à jour le site Web de l'OMD sur la COVID-19.

II. Formation :

Organiser en collaboration avec d'autres parties prenantes des ateliers régionaux (virtuels ou physiques) pour encourager les Membres à participer activement à STOP II et à se familiariser avec les contrefaçons.

III. Autres :

- (a) Préparer un plan de travail et un calendrier de livraison ;
- (b) Maintenir une étroite collaboration avec les entreprises du secteur privé afin de recueillir des informations sur les vaccins, les médicaments et les équipements médicaux liés à la COVID-19 ;
- (c) Rédiger les rapports nécessaires, le rapport de projet et le rapport financier du projet ;
- (c) Effectuer toute autre tâche qui pourrait lui être confiée.

IV. Toute autre tâche connexe qui pourrait être assignée par le superviseur.

6. FORMATION

- Diplôme universitaire de degré supérieur dans le domaine de l'économie, du droit, de l'administration publique ou l'administration des affaires ; ou diplôme de niveau de bachelier avec deux (2) années supplémentaires d'expérience.

7. EXPÉRIENCE

- Au moins huit (8) ans d'expérience en douane ;
- Une expérience dans le domaine de la lutte contre la fraude douanière en matière de DPI, dans la gestion des risques organisationnels et/ou dans la gestion de la continuité des opérations ;
- Une expérience dans le domaine des activités opérationnelles et de capacités liées aux DPI pour le compte de l'OMD ;
- La préférence pourrait être accordée aux experts ayant une expérience complémentaire en matière de renforcement des capacités au niveau international, plus particulièrement ceux qui ont participé à des travaux liés à la lutte contre la fraude en matière de DPI aux frontières et à d'autres outils de l'OMD ;
- La préférence pourrait être accordée aux experts ayant une expérience complémentaire en matière de préparation aux risques, de reprise d'activité et de résilience ;
- Une expérience directe des douanes en matière de passage opérationnel des frontières est souhaitable ;
- Contact avec les travaux d'autres acteurs publics et privés, y compris les services frontaliers concernés ;
- Expérience dans le domaine de la gestion de projets ;
- Une expérience dans un contexte international et interculturel est souhaitable.

8. CONNAISSANCES LINGUISTIQUES

- Maîtrise requise de l'anglais ou du français.
- La connaissance de l'espagnol est un atout.

9. COMPÉTENCES

- De solides compétences en matière de communication écrite et orale ;
- Des connaissances de base en matière juridique et économique et, si possible, une bonne connaissance des activités de l'Organisation ;
- Bonne maîtrise des logiciels (MS WORD, EXCEL et POWERPOINT) et prédisposition à l'utilisation des outils de traduction assistée par ordinateur ;
- Être un utilisateur expérimenté des outils de l'OMD (CEN, CENComm) et des plateformes de communication en ligne.

10. CONTRAT ET CONDITIONS

- Membre de l'équipe sous contrat à court terme de neuf (9) mois (avec possibilité de prolongation) ;
- Période d'essai : deux (2) mois ;
- Emploi à temps plein (37 heures et 40 minutes par semaine) au siège de l'OMD à Bruxelles, Belgique ;
- 30 jours de congés payés annuels ;
- Rémunération de jusqu'à 8.000 EUR par mois tout compris (la rémunération est exonérée de l'impôt sur le revenu en Belgique) ;
- Assurance maladie obligatoire de l'OMD déduite du salaire (environ 65 EUR par mois).

Ce poste est soumis aux dispositions du Manuel du Personnel sous contrat de courte durée. Le candidat retenu n'acquiert pas le droit d'occuper ultérieurement un poste permanent au sein de l'OMD. Le candidat retenu ne sera affilié à aucun fonds de retraite ou régime de pension pris par l'OMD.

11. CANDIDATURE ET PROCESSUS DE RECRUTEMENT

Il incombe au candidat ou à la candidate de démontrer qu'il ou elle a chacune des aptitudes essentielles requises. Les candidats sont invités à décrire concrètement leurs réalisations dans leur CV et/ou dans leur lettre de motivation et à fournir des références.

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour participer à une évaluation qui pourra comprendre un test écrit et/ou un entretien. Tous les candidats présélectionnés pourront être invités à fournir des copies des originaux de leur diplôme et de leurs certificats ainsi que la preuve de leur expérience. Les personnes que les candidats présélectionnés auront citées en référence pourront être contactées pour vérification des informations figurant dans le dossier de candidature.

Les candidats intéressés doivent envoyer leur candidature au plus tard le 27 janvier 2021, accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation en anglais ou en français, par courrier électronique à :

Stop@wcoomd.org

Ou par courrier électronique à :

Organisation mondiale des douanes
Sous-direction de la facilitation et des procédures
Rue du Marché, 30
B-1210 Bruxelles
Belgique

Les candidats intéressés peuvent demander des informations complémentaires par courrier électronique, en indiquant leur nom complet et leurs coordonnées.

L'évaluation des candidats sera effectuée sur la base des informations fournies dans le dossier de candidature eu égard aux critères du poste et à la réglementation interne de l'OMD.

12. INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

L'OMD valorise l'engagement envers les principes d'intégrité, de transparence et de responsabilité, ainsi que la diversité de son personnel. Les candidatures de femmes et d'hommes qualifiés seront traitées sur un pied d'égalité et il sera dûment tenu compte de l'importance de recruter des ressortissants des Membres de l'OMD sur une base géographique aussi large que possible. Veuillez noter que le siège de l'OMD est un environnement non-fumeur.
